



COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 23 septembre 2010, à 9 h

Salle Mont-Bleu, Maison du Citoyen

PRÉSENCES : Renée Amyot, CSSS de Gatineau
Luc Angers, conseiller municipal
Kathleen Barrette, STO
Monique Beaudoin, RAPHO
Guylaine Beaulieu, Centraide Outaouais
Terrence Blais, CSSS de Papineau (en remplacement de Johanne Lauzon)
Nicole Champagne, conseillère municipale
Nicole Desroches, CREDDO
Anick Fortin, Division de la qualité de vie et du développement communautaire
Denise Laferrière, conseillère municipale et présidente
Josiane Plouffe, secrétaire
Paul Nicole, Division de la qualité de vie et du développement communautaire
François Roy, CRIO (en remplacement de Jenny Villeneuve)
Karl Lavoie, Chambre de commerce de Gatineau
Georges Letarte, consultant
Gabrielle Pelletier, TROCAO

ABSENCES : Guy Berthelotte, Service de police
Richard Sévigny, CRÉO
Agathe Lalande, Division de la qualité de vie et du développement communautaire
Simon Rousseau, Service des loisirs
Suzanne Dagenais, Planification stratégique
Louis Cabral, Arts, culture et lettre
Joanne Paradis, CEGEP
Marcel Lalonde, Commissions scolaires de Gatineau
Judith Lapierre, UQO
Pauline Fortin, Direction de santé publique
Marie-Claude Martel, Service d'urbanisme

1. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

Madame Denise Laferrière souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie pour leur présence. Elle fait un tour de table.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JUIN 2010

Anick Fortin revient sur le point 5 du procès-verbal du 21 juin afin de vérifier si les membres sont en accord avec la formulation de la recommandation (Les membres de la Commission recommandent la mise en place d'une table de décideurs qui traiterait des enjeux, alimentée par les membres des comités et commissions de la Ville) et tous approuvent la recommandation.

Il faudra ajouter un « e » à « alimenté » au point 5 du procès-verbal du 21 juin.

Proposé par Monique Beaudoin d'adopter le procès-verbal du 21 juin et appuyé par Nicole Desroches.

Karl Lavoie demande depuis quand la commission élargie est devenue permanente. Anick Fortin lui répond que la Commission élargie poursuit son travail en lien avec la politique en développement social et que suite à l'adoption de la politique et de la réflexion du mandat de la commission, une proposition sera faite au conseil municipal en 2011 afin d'officialiser le mandat et la composition des membres.

4. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE LA POLITIQUE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Paul spécifie que nous arrivons en fin de processus en ce qui a trait à l'élaboration de la Politique en développement social qui sera présentée au comité plénier le 12 octobre 2010. Une dernière révision des documents est proposée avant d'émettre des recommandations.

4.1 Politique en développement social

Paul présente le document et demande si les membres ont des commentaires à faire.

ORIENTATION 1 - Le quartier, comme pôle de développement, au sein des villages urbains et milieux de vie champêtre de la Ville (p.15)

Aucun commentaire

ORIENTATION 2 – L'accessibilité à un logement abordable et de qualité (p.16)

Paul spécifie que cette orientation sera actualisée en 2011 dans le cadre de la Politique d'habitation de la Ville en visant notamment les résultats attendus.

ORIENTATION 3 – La consolidation du transport collectif et la diversification des modes de transport (p. 17)

Karl Lavoie demande à Nicole Desroches si elle est d'accord avec le premier point dans les résultats attendus (Hausse de l'usage du transport collectif et des modes alternatifs). Cette dernière est en accord dans une perspective à long terme.

Kathleen Barrette confirme que la STO souhaite également une hausse. Elle suggère de se donner des indicateurs.

Renée Amyot demande si les résultats mesurent l'accessibilité, car elle dit qu'il y a des problèmes avec les aînés qui veulent du transport en dehors des heures « normales ».

Kathleen Barrette mentionne qu'il existe une accessibilité financière et physique. La STO est préoccupée par les étudiants et les familles.

Paul Nicole résume en mentionnant qu'un résultat attendu sera ajouté pour tenir compte d'un accroissement de l'accessibilité dans son sens le plus large.

ORIENTATION 4 – La santé et le bien-être au centre de la qualité de vie et l'éducation comme base du développement économique et social (p. 18)

Aucun commentaire

ORIENTATION 5 – La reconnaissance du rôle spécifique de Gatineau et de l'Outaouais comme zone frontalière (p.19)

Karl Lavoie dit que la reconnaissance du rôle spécifique de Gatineau et de l'Outaouais en tant que zone frontalière a évolué depuis; il cite en exemple les revendications de l'UQO récemment.

ORIENTATION 6 – Le soutien à l'action communautaire (p.20)

Guylaine Beaulieu commente le point 2 dans résultats attendus (Complémentarité et cohérence des programmes des organismes subventionneurs) en parallèle avec le point 6.3 du plan d'action où l'on traite de « négociation » entre les organismes bailleurs de fonds. Une discussion s'amorce quant à la pertinence d'utiliser le mot « négociation »

Paul Nicole précise que cette discussion a déjà eu lieu dans une rencontre précédente et que tous s'étaient mis d'accord pour le terme « négociation ».

François Roy spécifie que lui aussi a un « malaise » par rapport au mot « négociation ».

Georges Letarte propose que l'on change le mot « négociation » pour conclusion d'accord.

Karl Lavoie dit que ce n'est pas péjoratif comme mot. Il spécifie qu'on ne négocie pas entre les organismes communautaires, mais avec les bailleurs de fonds.

Au terme de la discussion, tous les participants se rallient à l'effet de conserver le mot « négociation ».

CHAPITRE CINQ – LE MÉCANISME DE SUIVI (p. 21)

Paul Nicole attire l'attention à l'effet que le libellé a été modifié afin d'identifier le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés comme responsable du mécanisme de suivi, alors que la Commission Gatineau, Ville en santé est identifiée à titre de comité avisé.

Une discussion s'ensuit.

François Roy souhaiterait qu'un service ou une division soit créé à la Ville pour porter le dossier du développement social un peu à l'image de Montréal.

Karl Lavoie demande à Georges Letarte quelle autre municipalité porte ce dossier. Georges Letarte devra vérifier.

10h10 Arrivée de Luc Angers

4.2 Plan d'action et cadre budgétaire 2011-2014

ORIENTATION 1 : (p.1)

Aucun commentaire

ORIENTATION 2 : (p.2)

Denise Laferrière commente que c'est la Politique d'habitation du Service de l'urbanisme et du développement durable qui s'occupe prioritairement de cette orientation et elle pense que ça devrait même être adressé à la Commission habitation.

François Roy parle de craintes quant aux suivis et à la cohérence des actions. Karl Lavoie est d'accord avec lui.

Nicole Desroches est d'accord que ce soit le Service de l'urbanisme et du développement durable qui travaille à actualiser les résultats attendus.

Luc Angers dit que c'est congruent, les résultats attendus versus la Politique d'habitation.

ORIENTATION 3 : (p.3)

Kathleen Barrette se demande pourquoi le Rapibus a été retiré des éléments contextuels dans le document de la Politique.

Paul Nicole s'assurera d'ajouter cet élément dans la Politique.

ORIENTATION 4 : (p.4)

François Roy remarque que le thème sécurité n'apparaît pas.

Paul Nicole spécifie que nous ne sommes plus à l'étape de décider des orientations.

Luc Angers propose que les négociations avec les commissions scolaires ne se fassent pas en bloc, mais par commission scolaire.

ORIENTATION 5 : (p.5)

Nicole Desroches spécifie que la CRÉO a déjà une étude en marche concernant ce point.

ORIENTATION 6 : (p.6)

Luc Angers trouve intéressant le projet du portrait des communautés et demande quand nous aurons accès aux résultats de ces consultations.

Paul Nicole et Guylaine Beaulieu mentionnent que l'objectif est le printemps 2011.

4.3 Cadre de soutien à l'action communautaire

Paul Nicole spécifie, entre autres, que le cadre précise les différentes formes de soutien offertes par la Ville et les conditions pour y avoir accès.

P.7 : CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ AU SOUTIEN :

Nicole Desroches commente le point 4 qui parle de la concurrence de l'activité d'un organisme ayant la même mission. Paul Nicole lui répond que c'est pour éviter le dédoublement.

Gabrielle Pelletier demande où est l'équité et Paul clarifie en faisant la distinction entre équité et égalité.

François Roy demande pourquoi il faut détenir un statut... où est l'implication citoyenne ?

Paul Nicole mentionne que les demandes d'individus ou de citoyens peuvent être prises en compte s'ils s'associent officiellement à un organisme possédant un statut juridique reconnu.

Paul spécifie que le cadre sera renouvelable et que ce n'est qu'une première version.

P. 11 : PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOBILISATION

Renée Amyot demande ce qu'est l'indice de défavorisation. Paul Nicole lui répond qu'il sera déterminé par le Portrait des communautés, en cours.

4.4 Organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal

Paul Nicole spécifie que ce document a été élaboré en conformité avec une demande du conseil municipal et qu'il s'appuie sur la Politique en développement social et le Cadre de soutien à l'action communautaire. Les recommandations émanent de la Division qualité de vie et développement communautaire et des « équipes loisirs » des Centres de services.

Denise Laferrière spécifie que ce document est confidentiel.

Les membres sentent un malaise à faire une recommandation ou même à évaluer le financement de ces organismes et certains se disent même en conflit d'intérêts.

Paul Nicole précise que l'ensemble des recommandations concerne le soutien à la mission.

Guylaine Beaulieu demande si les organismes ont le droit d'appel sur ces décisions et Paul Nicole lui répond que c'est le conseil municipal qui prendra la décision et que certaines recommandations dans ce document font référence à une analyse plus poussée.

5. Recommandations concernant la Politique en développement social, le Plan d'action 2011-2014 s'y rattachant, le Cadre de soutien à l'action communautaire ainsi que les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal; recommandation également à l'effet que le cadre budgétaire 2011-2014 soit déposé à l'étude du budget 2011.

La Commission Gatineau, Ville en santé recommande l'adoption de la Politique en développement social, le Cadre de soutien à l'action communautaire, le Plan d'action 2011-2014; elle recommande également que le cadre budgétaire 2011-2014 soit déposé à l'étude du budget 2011.

Il a été demandé à l'unanimité de retirer la recommandation pour les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal.

Proposé par Karl Lavoie et appuyé par Nicole Desroches.

François Roy demande le vote. À l'exception de la CRIO (représenté par François Roy) faisant état d'une abstention, tous les membres votent en faveur de la recommandation.

Nicole Desroches propose de souligner le caractère transversal de la Politique dans la conclusion du document, p.22.

6. PROCHAINE RENCONTRE : 18 NOVEMBRE 2010 (date à modifier)

Anick Fortin informe les membres que lors de la prochaine réunion, l'objectif sera de définir la mission de la Commission afin de l'officialiser.

On suggère le 25 novembre ou encore le 2 décembre.

Guylaine Beaulieu demande à être informée de la décision du conseil du 12 octobre.

7. VARIA

Aucun point au varia.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La réunion s'est terminée à 11h50.

Rédaction du procès-verbal

Signature de la présidente de la Commission

Josiane Plouffe
Secrétaire

Madame Denise Laferrière
Présidente